

Ces trois parties de la contrition consistent essentiellement, toutes les trois, en des actes de volonté, et rien de plus.

C'est par un acte de volonté en effet que l'âme aidée de la grâce regrette et s'afflige d'avoir commis le péché. C'est par un acte de volonté encore plus qu'elle le déteste, qu'elle le rétracte autant qu'elle le peut, qu'elle voudrait ne pas l'avoir commis. C'est par un acte de volonté enfin qu'elle prend la résolution de ne plus le commettre à l'avenir.

En faisant ces actes, elle ne sentira peut-être pas la moindre douleur sensible, elle demeurera froide comme le marbre, dure comme l'acier. Il n'en sera pas moins vrai que son acte de contrition parfaite aura été fait, qu'il sera accepté de Dieu ; car, pas plus pour la contrition ou l'attrition que pour la charité parfaite ou imparfaite, la vivacité des sentiments, la violence sensible de la douleur ne font partie de la substance de l'acte, qui sans elles peut par conséquent très bien exister.

Le feuillage, les fleurs, les fruits, ne sont pas indispensables à la vie de l'arbre. Cette vie peut exister sans eux. Sous le ciel plombé de l'hiver, avec ses branches tordues complètement dénudées, le chêne semble mort à tout jamais. Et cependant sous l'épaisseur de la rude écorce, la sève circule dans les vaisseaux. Il vit, sans qu'à l'extérieur, rien ne décèle cette vie à nos yeux.